

## INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (Livre 1 – AR 08/09/2019)

[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]

Installateur = personne ou personnes responsable(s) des travaux

### Identification de l'installation électrique:

Adresse du contrôle:	Avenue du Cor de Chasse 6, 1410 WATERLOO		
Code EAN installation:	541 449 020 001 036 412		
Tarif compteur(s):	Bihoraire / Nuit		
Numéro compteur(s):	6645585/6772653	GRD:	ORES
Index compteur(s):	309411.7 / 190507.6 / 247156.7	Type de locaux:	Maison
Type d'installation:	Unité d'habitation		

### Nature du contrôle:

Conformément aux prescriptions du Livre 1 – Installations à basse tension et à très basse tension – Procédure interne QPRO/ELE/001	
Type de contrôle:	Visite de contrôle (6.5)
Date de réalisation:	<input type="checkbox"/> Avant le 01/10/1981 <input checked="" type="checkbox"/> Après le 01/10/1981 et avant le 01/06/2020 <input checked="" type="checkbox"/> Après le 01/06/2020
Notes:	Voir rubrique "CONSTATATIONS - Remarques"
Dérogations (Partie 8):	Appliquées
Réinspection au rapport:	/

### Données générales de l'installation électrique:

Tension nominale:	3 x 230V	Intensité nominale max.:	40 A	Valeur nominale branchement:	50/63 A
Câble d'alimentation:	4 X 10 mm <sup>2</sup>	Type:	EXVB		
Electrode de terre:	Boucle de terre			Section électrode de terre:	35 mm <sup>2</sup>
				Section conducteur de terre:	16 mm <sup>2</sup>
Nombre de tableaux:	1	Nombre de circuits:	41+15+3+4	Nombre de circuits de réserve:	0
Installation de production décentralisée:	Présente			Puissance AC (maximale):	10,00 kVA
<input checked="" type="checkbox"/> Installation PV <input type="checkbox"/> Stockage de batterie <input type="checkbox"/> Central à hydrogène <input type="checkbox"/> Cogénération <input type="checkbox"/> Eolienne					

### Description générale des dispositifs à courant différentiel:

Voir tableau p. 2
-------------------

### Schémas et plans de l'installation:

Schéma(s) unifilaire(s) ou de circuits:	Version/n° 1	Date: 10/04/2023	<input checked="" type="checkbox"/> En ordre	<input type="checkbox"/> Non présent
Plan(s) de position:	Version/n° 1	Date: 10/04/2023	<input checked="" type="checkbox"/> En ordre	<input type="checkbox"/> Non présent
Document(s) des installations de sécurité:	Version/n° /	Date: /	<input checked="" type="checkbox"/> Non applicable	<input type="checkbox"/> Non présent
Document(s) des installations critiques:	Version/n° /	Date: /	<input checked="" type="checkbox"/> Non applicable	<input type="checkbox"/> Non présent

### Mesures, contrôles et essais:

Résistance de dispersion de la prise de terre:	4,3 Ω	Méthode de mesure:	ZEB
Niveau d'isolement général:	6,7 MΩ	Tension de mesure:	500 V
Test dispositif(s) à courant différentiel-résiduel:	Bouton test: OK	Boucle de défaut:	OK
Continuité des conducteurs de protection:	Général: OK	Liaison équipotentielle:	OK
Protection contre les contacts indirects:	OK	Protection contre les contacts directs:	Pas OK
Etat du matériel (à pose) fixe:	OK	Etat du matériel mobile:	/



### Description générale des dispositifs à courant différentiel

Compteur	Emplacement	Type	In	DIn	#P	Type	Circuits
Jour	Général	Diff.	63A	300mA	4P	A	/
Jour	Subordonné	Diff.	40A	30mA	4P	A	3
Jour	Subordonné	Diff.	63A	30mA	4P	A	/
Jour	Subordonné	Diff.	63A	300mA	4P	A	/
Jour	Subordonné	Diff.	63A	300mA	4P	A	/
Jour	Subordonné	Diff.	25A	30mA	2P	A	/
Jour	Subordonné	Diff.	40A	30mA	4P	A	/

### Description des circuits

<p>Panneaux installés:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Type: Sunpower P6 405W</li><li>- Nombre: 40</li><li>- Puissance (Wp): 405</li><li>- Puissance totale (Wp): 16200</li></ul> <p>Onduleur:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Type: SOLAREEDGE SE5000H</li><li>- Nombre: 2</li><li>- Numéro(s) de série: SJ4822-074187E03-0D SJ4822-074187E0D-17</li><li>- Puissance AC maximale (P AC MAX) (VA): 5000 5000</li></ul> <p>Connexion AC via: 2 X C25A 2P</p> <p>Disjoncteur de bridage: C40A 3P</p> <p>Compteur de production:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Marque: /</li><li>- Numéro de série: /</li><li>- Index: /</li></ul>
VOIR SCHÉMAS

### CONSTATATIONS: Infractions

<p><u>Infractions générales:</u></p> <p>0.03 - Le code EAN de l'installation (si disponible) ne peut pas être communiqué en cas de contrôle de conformité ou de visite de contrôle. (Livre 1, Sous-sections 6.4.6.4. et 6.5.7.2.)</p> <p><u>Infractions schémas et plans:</u></p> <p>1.01. - Le schéma unifilaire de l'installation électrique n'est pas présent au moment du contrôle. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))</p> <p>1.02. - Le plan de position de l'installation électrique n'est pas présent au moment du contrôle. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))</p> <p><u>Infractions installation de mise à la terre:</u></p> <p>3.11. - Les socles de prise de courant comportant un contact de terre doivent également être reliés à l'installation de terre générale via le conducteur de protection. (Livre 1, Sous-section 5.3.5.2. (b))</p> <p><u>Infractions tableaux de répartition et de manoeuvre:</u></p> <p>4.02B. - Les tableaux de répartition et de manoeuvre dans des lieux domestiques doivent être munis d'une porte (Livre 1, Sous-section 5.3.5.1. (a))</p> <p>4.08. - Les ouvertures non utilisées du tableau de répartition et de manoeuvre (entrée de câbles, plaque de protection,...) doivent être obturées correctement. (Livre 1, Sous-section 4.2.2.3./5.3.5.1. (a))</p> <p>4.10 - L'identification des dispositifs de commande, de protection et de sectionnement, ainsi des bornes de raccordement des circuits, n'est pas effectuée avec des repérages individuels bien visible et indélébile. (Livre 1, Sous-section 3.1.3.1.)</p> <p>4.10B. - L'indication de la tension d'alimentation n'est pas présente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. (Livre 1, Sous-section 3.1.3.3. (a))</p>
---

### CONSTATATIONS: Remarques

<ul style="list-style-type: none"><li>• A - Les schémas de l'installation électrique doivent être conservés obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est également fortement recommandé de garder une copie des schémas à proximité du tableau de répartition principal.</li><li>• A - Tous les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) à l'aide du bouton test (cfr. prescriptions du fabricant).</li><li>• A - Les schémas de l'installation électrique sont présents au moment du contrôle et ont été vérifiés sur place. Ceux-ci doivent être présentés de nouveau lors de la prochaine (ré)inspection.</li></ul>
---



- A - Ce contrôle ne comprend que les parties visibles de l'installation.
- A - Ce contrôle ne comprend que ces parties de l'installation électrique comme indiquées sur les parties correspondantes (et signées) des schémas.
- A - Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.
- A3 - Ce contrôle ne comprend que la partie habitable du bâtiment.
- A4 - Ce contrôle ne comprend que l'extension de l'installation.
- B - Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.
- B - L'unité est meublée au moment du contrôle.
- E1 - Ce contrôle ne comprend que l'installation photovoltaïque.
- E2 - Les données administratives ne peuvent pas toutes être vérifiées (p.ex. marque et type des panneaux et/ou numéros de série des micro-onduleurs et/ou ...). Le contrôle actuel est effectué sur la base des informations fournies par le client ou l'installateur.
- E4 - L'installation photovoltaïque a été mise en usage; veuillez contacter l'installateur et/ou le gestionnaire de l'installation pour tout suivi ultérieur, d'éventuels dysfonctionnements ou toutes questions techniques.
- E5 - Le manuel d'utilisation + certificat CE sont OK.
- E6 - La liaison équipotentielle du cadre est OK.
- E7 - Protection ENS (fonctionnement en îlot) est OK.
- E9 - Aucun compteur d'énergie vert présent dans l'installation photovoltaïque.



## CONCLUSION:

**L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.**

Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant: **26/05/2027**

par le même organisme

par un organisme au choix

- Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés.
- Les bornes d'entrée du (ou des) dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation ont été scellées.
  - lors d'une visite précédente
  - lors de la visite actuelle
- Aucune installation ou partie de l'installation électrique pour laquelle des infractions sont constatées ne peut être mise en usage. Un nouveau contrôle de conformité avant la mise en usage doit être réalisé, dès que l'installation électrique a été mise en ordre.
- Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes ou les biens.
- Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle des infractions subsistent ou au cas il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation électrique, le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions en est informée par l'organisme agréé dès le délai d'un an expiré.
- L'acheteur est tenu de communiquer à l'organisme de contrôle qui a réalisé la visite de contrôle son identité et la date de l'acte de vente.

Au nom du dirigeant technique, l'agent-visiteur:



ACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé  
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare  
TVA BE 0811.407.869  
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29  
info@acavzw.be - www.acavzw.be

## Les prescriptions réglementaires:

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Ce dossier est tenu à disposition de toute personne qui peut le consulter. Une copie de ce dossier est mise à disposition à tout éventuel locataire. Le vendeur est tenu de transmettre le dossier de l'installation à l'acheteur lors du transfert de propriété.

Toute modification de l'installation électrique doit être effectuée conformément aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 et doit être renseignée dans le dossier. Toute modification ou extension importante doit faire l'objet d'un contrôle de conformité avant la mise en usage. Ce contrôle est réalisé par un organisme agréé.

Le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Les devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant des installations électriques peuvent être consultés sur le site d'ACA asbl ([www.acavzw.be](http://www.acavzw.be)).

Une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Ce rapport est tenu à la disposition de toute personne autorisée légalement à le consulter.

Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction Générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (<https://www.economie.fgov.be>) est l'autorité compétente des organismes agréés.

## Plan d'action en cas d'installation électrique non conforme:

Lisez – comme propriétaire ou acheteur – complètement et attentivement le rapport.

Laissez modifier l'installation électrique en fonction des infractions constatées.

Laissez effectuer une réinspection par un organisme agréé.

(en cas de visite de contrôle d'une ancienne installation d'une unité d'habitation lors de vente, c'est à la charge de l'acheteur)

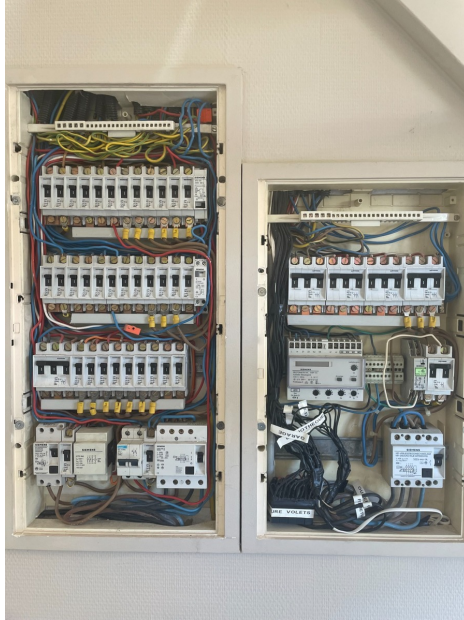


## ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

### Données générales

Adresse du contrôle: Avenue du Cor de Chasse 6, 1410 WATERLOO  
Propriétaire: [REDACTED]

### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:

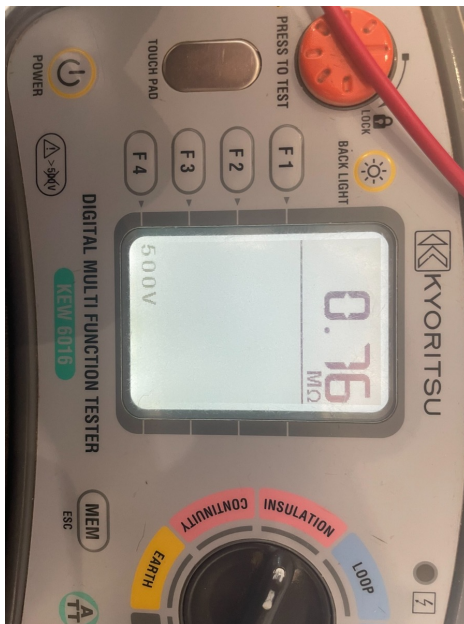


## ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

### Données générales

Adresse du contrôle: Avenue du Cor de Chasse 6, 1410 WATERLOO  
 Propriétaire: [REDACTED]

### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:



## ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

### Données générales

Adresse du contrôle: Avenue du Cor de Chasse 6, 1410 WATERLOO  
Propriétaire: ██████████

### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:



## ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

### Données générales

Adresse du contrôle: Avenue du Cor de Chasse 6, 1410 WATERLOO  
 Propriétaire: [REDACTED]

### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:

*Van Wallendael*

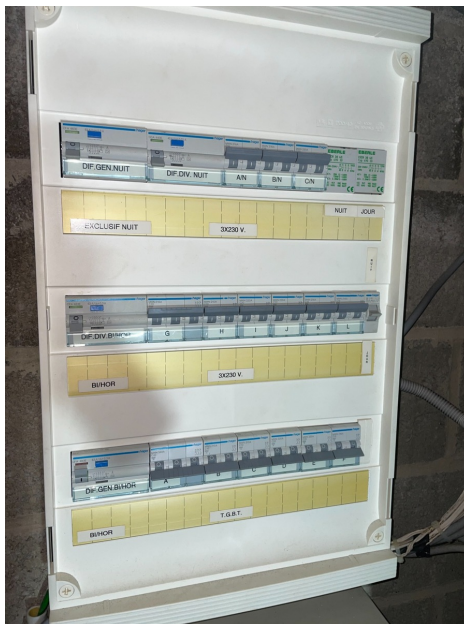


## ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

### Données générales

Adresse du contrôle: Avenue du Cor de Chasse 6, 1410 WATERLOO  
 Propriétaire: [REDACTED]

### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:





## ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

### Données générales

Adresse du contrôle: Avenue du Cor de Chasse 6, 1410 WATERLOO  
 Propriétaire: [REDACTED]

### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:

*Van Wallendael*

